

e-relevés

Conditions Générales

1. Objet du service

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de souscription, d'utilisation du service e-relevés, service destiné à porter à la connaissance du client ses relevés de compte par le biais de son espace personnel sur le site Internet de la Banque, en lieu et place de ses relevés de compte sous format papier.

2. Souscription au service e-relevés

La souscription au service e-relevés se fait via la Banque en ligne. Elle n'est pas possible pour les comptes ouverts en indivision, ou aux mineurs, ou aux majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection (par exemple tutelle ou curatelle).

3. Champ d'application du service e-relevés

3.1 – Les comptes et prestations concernés

Les comptes faisant l'objet de la souscription au service sont les suivants :

Le compte courant

Le relevé de cartes à débit différé

Le livret d'épargne populaire (LEP)

Le compte sur livret (CSL)

Le Livret A

Le livret 2A

Le compte épargne logement

Le plan d'épargne logement (LEP)

Le Livret de développement durable (LDD)

Le Livet Jeune

Le compte bleu et or

Le compte affaires

Le compte Elysées Conseils

Le plan d'épargne en actions

Et selon le cas :

Le relevé annuel de tarification

La plaquette de modification de la tarification concernant les comptes ouverts pour des besoins non professionnels

La Banque se réserve la possibilité d'intégrer d'autres produits dans le service e-relevés; Le Client en sera informé par tous moyens.

3.2 – Les relevés

Les relevés objet du service e-relevés sont les relevés ayant une périodicité au moins mensuelle. Sont exclus les relevés d'une périodicité inférieure (journalière ou par quinzaine par exemple) qui continueront à être envoyés sous format papier.

4. Entrée en vigueur du service

Le présent contrat entre en vigueur dès sa souscription. A la suite de la souscription au service, le Client recevra, à la date habituelle, ses relevés de compte sous format papier, portant mention de la souscription au service e-relevés.

Les relevés de compte suivants seront portés à sa connaissance uniquement via le service e-relevés. Le Client sera informé de la mise à disposition de son relevé par un message dans son espace personnel de la Banque en ligne.

La Banque se réserve le droit de faire évoluer le service en informant le Client de la mise à disposition de ses relevés par

le biais de message électronique, dès lors que le Client lui aura fourni une adresse idoine.

En cas de changement d'adresse électronique, il est de la responsabilité du Client d'en informer la Banque pour continuer à recevoir les messages l'informant de la mise à disposition de ses relevés.

5. Durée de mise à disposition des relevés

Les e-relevés sont mis à disposition du Client pour une durée de dix ans. Cette durée est susceptible de modification. Le Client en sera informé par tous moyens.

Si le Client souhaite obtenir une copie des relevés qui ne sont pas en ligne, cette ou ces copies sont soumises à facturation selon ce qui est indiqué dans la plaquette de tarification.

L'attention du Client est attirée sur le fait qu'en cas de résiliation du service e-relevés, il ne pourra plus consulter en ligne ses e-relevés. Il lui appartient donc de procéder à leur sauvegarde avant la résiliation effective du service.

En tout état de cause, y compris pendant la durée du présent contrat, il est conseillé au Client de conserver ses e-relevés comme ses relevés papier, en les enregistrant, par exemple, sur son ordinateur ou en les gravant sur CD-ROM

6. Tarification

L'éventuelle tarification applicable au service e-relevés est la même que celle applicable aux relevés papier, telle qu'indiquée dans la plaquette de tarification.

7. Durée du contrat – résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Il sera résilié :

- en cas de décès du Client,

- si vous ne détenez plus aucun compte permettant l'accès à la banque à distance,

- par l'une ou l'autre des parties, par lettre simple moyennant un préavis de huit jours.

- en cas de résiliation du contrat Banque à distance.

- en cas de modification de la périodicité des relevés tel que décrit à l'article 3.2"

En cas de résiliation par le Client, celui-ci aura la possibilité de souscrire ultérieurement au service e-relevés. A l'issue de trois résiliations, le Client n'aura plus la faculté de souscrire au service.

8. Modification du service

La Banque se réserve le droit d'apporter des modifications aux dispositions ci-dessus, notamment par suite de l'évolution ou de l'amélioration du service. Ces modifications seront portées à la connaissance du Client par tous moyens.

Elles prendront effet en l'absence d'observation du Client à l'expiration d'un délai d'un mois après la notification qui lui en aura été faite. Le Client conserve la possibilité de résilier cette Convention.

9. Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.